

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2024

du lundi 17 juin 2024

Procès-verbal de la séance 4-2024 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Louis Rivier

Lundi 17 juin 2024 à 20h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, à la Municipalité, aux éventuels représentants des médias, au public présent, ainsi qu'à l'équipe de Sonomix pour la 4^{ème} séance de l'année calendaire. Sans plus tarder, il passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire, pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 14

Retard : -

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance est parvenu aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du règlement du Conseil communal.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 6 mai 2024

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal du 6 mai 2024.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 6 mai 2024 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Le Bureau a reçu, le 26 mai dernier, le courrier du "Bureau des Jardiniers", dont voici le contenu :

« BUREAU DES JARDINIERS »

p.a. Rita Lo Priore

Prilly, le 26 mai 2024

Union 4

1008 PRILLY

Au Conseil Communal de Prilly

Par son Président, Monsieur Louis Rivier
Route de Cossonay 40

1008 PRILLY

Jardins familiaux de Sous-Cery

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux,

Nous, jardiniers amateurs des Jardins familiaux de Sous-Cery, nous permettons de vous écrire pour exprimer notre profond attachement aux jardins familiaux de notre Commune.

Tout d'abord, il sied de relever qu'un premier groupe de jardiniers s'est constitué dans la perspective de créer dans un futur une association.

En effet, ces havres de verdure, ces refuges de quiétude, ces lieux où les liens se tissent aussi naturellement que les feuilles aux branches, sont menacés. Ils sont menacés par une décision qui risque non seulement de priver 126 familles, qui représentent plus 400 personnes directement et indirectement autant de personnes (voisins, amis, collègues), soit 5 % de la population de Prilly, de ce précieux espace, mais aussi de priver notre communauté d'un bien inestimable.

D'une part, ces jardins familiaux contribuent de manière significative à la préservation de l'environnement. Cultiver nos propres produits réduit notre empreinte carbone et favorise des pratiques agricoles plus durables. En outre, cela a des avantages financiers indéniables, permettant aux résidents de réaliser des économies substantielles sur leurs dépenses alimentaires.

Dans une époque où la plupart des enfants ne savent pas comment poussent les carottes et les pommes de terre, ces espaces offrent une opportunité précieuse et unique de sensibiliser nos enfants sur la provenance des aliments et d'encourager des habitudes alimentaires saines.

Oui, nous le disons avec émotion, car il est difficile de rester impassible face à la possibilité de voir disparaître un tel lieu d'apprentissage et de transmission générationnelle. Il est difficile de concevoir que l'on puisse sacrifier ces oasis de vert pour d'autres priorités. Car oui, les jardins familiaux sont une priorité. Ils sont un investissement pour le futur et le bien-être de nos citoyens.

Cependant, après plus de 40 ans d'existence (1981), il semble que les jardins familiaux nécessitent un peu d'attention de la part de la Commune.

Rénover les sanitaires, remplacer les canalisations vétustes, refaire les chemins entre les parcelles, créer des espaces communs sur des parcelles libres pour favoriser les partages entre jardiniers et construire un local simple pour se réunir avec les membres de la future association, ne relèvent plus du superflu, mais plutôt d'un devoir. On ne parle pas de plus-value ou de luxe mais d'une nécessité évidente.

Vous avez déjà pris soin des passionnés de football, des adeptes du sport, des amateurs de vélo, des baigneurs. Il est temps maintenant de prendre soin des enfants qui ne connaissent plus les légumes, des aînés qui sont seuls, des amoureux de la nature. Il est temps de prendre soin de ceux qui cultivent la vie, l'apprentissage, la transmission, l'amitié, parcelle par parcelle, dans ces jardins qui sont bien plus que des espaces verts.

Les missions de toute commune incluent l'instruction, la promotion de l'écologie, la considération du bien-être et des finances de ses citoyens. Les jardins familiaux est un instrument précieux pour atteindre ses objectifs. Par conséquent, il serait inconcevable de ne pas investir un minimum dans leur entretien si la Commune souhaite préserver tous les avantages qu'ils offrent.

Avec nos salutations distinguées et fleuries.

Copie à : Municipalité de Prilly, Route de Cossonay 40, 1008 Prilly

Le bureau a reçu la démission du Conseil communal de Madame Mélanie Fernandes :

Je suis au regret de vous informer que je dois démissionner du Conseil communal de Prilly en raison de mon déménagement.

Avant de partir, je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers vous tous pour l'accueil chaleureux et le soutien que vous m'avez accordé.

Je vous demande donc une faveur : continuez à vous battre pour la préservation des places de parc à Prilly. Je suis convaincue que vous continuerez à représenter les intérêts de notre commune avec dévouement et engagement.

Je vous remercie encore une fois pour tout et je vous souhaite beaucoup de succès.

*Cordialement,
Mélanie Fernandes*

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Résultat des votations fédérales du 9 juin 2024

Votation fédérale du 9 juin 2024
Procès-verbal communal
Statut complet : Prilly

Formule 1

09.06.2024
11:42

Page 1 de 2

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'849

Cartes de vote reçues : 2'469

N° : 01 Objet : Initiative d'allègement des primes

Taux de participation : 42.21 %

BULLETS	Rentrés	2'469
	Blancs	44
	Nuls	13
	Valables	2'412

Suffrages		
Oui	1'687	69.94 %
Non	725	30.06 %

Statut : accepté

N° : 02 Objet : Initiative pour un frein aux coûts

Taux de participation : 42.21 %

BULLETS	Rentrés	2'469
	Blancs	79
	Nuls	12
	Valables	2'378

Suffrages		
Oui	641	26.96 %
Non	1'737	73.04 %

Statut : refusé

N° : 03 Objet : Initiative «Pour la liberté et l'intégrité physique»

Taux de participation : 42.21 %

BULLETS	Rentrés	2'469
	Blancs	66
	Nuls	12
	Valables	2'391

Suffrages		
Oui	489	20.45 %
Non	1'902	79.55 %

Statut : refusé

Votation fédérale du 9 juin 2024
Procès-verbal communal
Statut complet : Prilly

Formule 1

09.06.2024
11:42

Page 2 de 2

N° : 04 Objet : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Taux de participation : 42.21 %

BULLETINS	Rentrés	2'469
	Blancs	72
	Nuls	14
	Valables	2'383

Suffrages		
Oui	1'908	80.07 %
Non	475	19.93 %

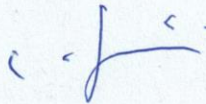
Statut : accepté

Observations :

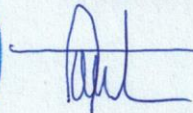
Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau




Le/la secrétaire



Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à partager.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

L'association intercommunale de la Polouest s'est réunie le 15 mai 2024. Elle a tout d'abord assermenté deux membres du Conseil de Prilly, M. Olivier Tenisch et M. Théo Milliez. Ensuite, nous avons voté différents préavis, notamment un préavis sur la migration de Proconcept, un logiciel RH en version 11.4. Ce préavis est accepté. Il y aura pour ce préavis un crédit complémentaire d'environ 68.000 francs. Ensuite, nous avons accepté le rapport de gestion 2023. Nous avons accepté les comptes 2023. Il faut savoir que les comptes 2023 sont d'un montant de 21 millions pour la Polouest.

On a eu une réduction de charge d'environ 250.000 francs, donc il y aura un petit montant en retour. Ensuite, nous avons voté en partie un préavis sur la refonte du site internet de la Polouest. Ce préavis a été amendé, puisque nous n'avons pas accepté la mise en œuvre d'un chat bot, parce que ce système doit encore se développer avant qu'il revienne peut-être devant le Conseil intercommunal pour un second préavis.

Le site de la Polouest ne fonctionnait plus, donc c'était nécessaire de pouvoir rapidement avoir une revente du site Internet. Ensuite, nous avons aussi voté l'augmentation des coûts d'info-gérance du service informatique de Prilly. Il faut savoir qu'à partir du mois prochain, du deuxième semestre 2024, la ville de Prilly recevra un montant supplémentaire pour ses honoraires.

Jusqu'à maintenant, c'était un montant de 100.000 francs annuels. À partir de juillet, ce sera un montant de 200.000 francs pour les honoraires de manière annuelle.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

La commission consultative s'est réunie à sa demande à la suite de l'article paru dans la presse pour une séance extraordinaire. Lors de cette séance, elle a reçu de la part des représentants des municipalités et du commandant du SDIS les réponses à ses différentes questions. Elle a notamment pris connaissance que les démissions seraient effectives fin septembre.

Elle a aussi pris connaissance du plan mis en place entre les pompiers de Prilly et Renens durant les quelques mois où les effectifs seront plus tendus, jusqu'à la relève qui sera prise par les sapeurs-pompiers en formation, et cette relève va rentrer en fonction dans les premiers mois de 2025. En tout cas, elle a pu constater que les pompiers sont des personnes passionnées et elle a aussi été satisfaite des réponses communiquées par le commandant et les municipalités. Je vous donne encore pour information que le SDIS a une prochaine séance qui se tiendra le jeudi 27 juin.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Aucune assermentation n'est nécessaire pour le moment, les prochaines auront lieu la semaine prochaine.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Aucune élection complémentaire n'est prévue pour ce soir, les prochaines auront lieu la semaine prochaine.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis N° 06-2024 relatif à la création d'une cellule de communication au sein de l'administration communale

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Youri Hanisch, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Youri Hanisch, rapporteur de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 06-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à constituer une cellule de communication pour répondre aux besoins de son administration ;
2. d'accorder à cet effet, le budget complémentaire de CHF 169'800.- dans les charges salariales pour le budget 2025 et suivants ;
3. d'accepter la réponse municipale à la motion MO 02-2011 - Mise en œuvre d'outils performants de communication et de classer ladite motion.

Vote : Les conclusions du préavis no 06-2024 sont approuvées à une très large majorité

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis N° 07-2024 sollicitant un crédit de CHF 3'300'000.- destiné au réaménagement de la ligne tl 33 en vue de son passage en autobus articulé, à la mise en conformité des arrêts avec la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et la mise en conformité des éclairages publics**

Deux rapports ont été remis au Bureau. Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties "Délibérations et amendements " et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Il appelle également Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture des parties "Délibérations et amendements" et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la COFIN.

Lecture du rapport de la COFIN.

Monsieur le Président passe maintenant la parole au rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Florent Heroguel.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Bien que le préavis ait reçu en soutien général de la commission et malgré les arguments évoqués dans le rapport, le PLR souhaite souligner l'importance de faire une analyse plus poussée sur la suppression des places de parc. Ce préavis en supprime passablement et à chaque suppression, les habitants sont impactés. Il serait bien de consulter toutes les parties prenantes et les commerçants lorsque de telles actions sont prévues.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) a la parole

Le groupe des Verts et des Vertes salue ce préavis. La LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) est rentrée en vigueur il y a 20 ans déjà et nous donnait jusqu'au début de cette année pour mettre en conformité les arrêts de transports publics.

Il était donc plus que temps d'entreprendre des travaux essentiels pour permettre enfin plus d'autonomie aux personnes à mobilité réduite. En outre, la saturation du bus 33 appelle des mesures urgentes pour rendre son attractivité à cette ligne si importante pour notre commune et pour l'ouest en général. Nous sommes convaincus que l'augmentation de la capacité des véhicules, même si elle implique des travaux importants pour l'allongement des quais, est la seule solution viable financièrement.

De cette manière, Prilly contribuera efficacement au report modal dans le transport des personnes et au désengorgement du trafic en ville. En conclusion, le groupe des Verts et des Vertes vous appelle donc à accepter le préavis 07-2024.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG est en majorité favorable à ce préavis qui permet de désengorger cette ligne très importante. Nous relevons toutefois le coût élevé des aménagements liés au coût du génie civil des aménagements routiers.

Nous avons également relevé que sur plusieurs points, le préavis permettait difficilement de se faire un avis considérant que certaines variantes étaient peu considérées. Toutefois, le PSIG prend en compte les aspects intercommunaux du projet et le fait que le préavis permet de se mettre en conformité concernant les dispositions légales relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Nous formulons un vœu. Ce vœu, c'est que les démarches en vue de l'augmentation de la fréquence du bus 33 soient menées sans attendre afin d'atteindre une fréquence d'environ 10 minutes qui permettrait de rendre ce bus 33 aussi efficace que les bus urbains menant au centre de la ville de Lausanne, ce qui est une condition pour favoriser le fait que les habitants utilisent les transports publics.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, notamment à remercier les deux commissions avec qui les débats sur cet objet ont été très intéressants et très enrichissants, très riches d'ailleurs, puisque la commission technique a été quand même assez longue, mais c'était vraiment intéressant et nécessaire. Je tiens aussi ici à préciser une chose qui m'a été demandée après coup.

Vous l'avez peut-être remarqué dans d'autres préavis d'investissement. Depuis le 1er janvier de cette année, les durées d'amortissement sont imposées par la législation cantonale sur le modèle qu'on appelle le modèle comptable harmonisé 2, MCH2, qui fixe les durées d'amortissement que le canton a imposées aux communes, ce qui signifie que vous n'avez plus le choix quant à la durée d'amortissement, ce qui signifie que le boursier en accord avec les services cantonaux à qui il a posé la question a privilégié le fait de ne plus les inscrire dans les conclusions des préavis, puisque c'est plus une décision du Conseil communal que d'amortir en plusieurs années.

Ce sont des durées qui sont maintenant fixes. C'est 10 ans pour les études. C'est entre 30 ans pour les ouvrages bâtiments, 40 pour les routes, et 60 pour les ouvrages d'évacuation. Je le fais de tête. Peut-être que j'ai dit des bêtises, mais en tout cas c'est fixe. On n'a plus le choix.

Je voulais remercier des remarques qui avaient été faites. Je voulais quand même souligner quelque chose d'important. Si l'augmentation de la fréquence de la ligne 33 est effectivement une mesure qui sera probablement prise par l'entreprise TL à court ou moyen terme, ça dépend de ce qu'on appelle court ou moyen terme, mais dans les quelques prochaines années, c'est une mesure qui est dans les tuyaux de l'entreprise, puisque c'est une ligne qui fonctionne, qui a un taux de croissance supérieur au taux de croissance général du réseau, donc qui est très utilisé.

C'est clair que l'augmentation de la cadence va arriver assez rapidement, mais cette augmentation de la cadence ne rend pas caduque l'augmentation de la capacité des bus, parce qu'en fait, effectivement, l'augmentation de la cadence renforce l'attractivité des lignes de transport public, le confort des lignes, mais aussi simplement le fait de pouvoir prendre le bus, parce qu'aujourd'hui, malheureusement, on en est là, c'est qu'il y a un certain nombre de passagers et passagères qui sont restés à quai sur la ligne du 33.

Aujourd'hui, ils ne peuvent pas prendre le bus, et ça, évidemment, ce sont des clients en moins, des personnes qui potentiellement arrêteront de prendre les transports publics et qui se reporteront sur d'autres modes de transport, éventuellement des transports individuels motorisés. Donc, concrètement, là, il y a une forme d'urgence. Ça a été relevé par les commissions à travailler sur le confort de la ligne, sur l'adaptation du matériel roulant de la ligne à sa fréquentation actuelle, qui est une fréquentation vraiment très, très importante.

On parle de 2,5 millions de voyageurs annuels. C'est beaucoup. C'est beaucoup aussi à l'échelle du réseau lausannois. C'est plus que des bus qui sont déjà en articulés, comme la ligne 4, la ligne 3. C'est bien plus aussi que la ligne 31, par exemple. C'est vraiment une ligne qui est très utilisée sur pratiquement tout le réseau, sur toute sa longueur.

C'est vraiment pour ça que c'est important aujourd'hui de faire ces adaptations. Et puis, comme cela a été dit, toutes les adaptations de quais de toute façon auraient dû être faites. C'est vrai que les adaptations de quais le long de la ligne 9 ont été prises en charge dans le cadre du projet de réaffectation de la route de Cossonay, dont on a les derniers travaux encore en cours, d'ailleurs, ces nouveaux arrêts avec des bordures hautes qui sont posés aux arrêts du 9. Les arrêts qui sont encore non conformes à Prilly sont ceux de la ligne 33. Donc, cela nous a semblé assez pertinent de faire un seul et même préavis aussi par unité de matière, plutôt que de faire un premier préavis avec simplement les aménagements routiers et l'aménagement du terminus qui est nécessaire pour le bus articulé. Ensuite, le reste via un autre préavis pour les arrêts de bus conformes à la Loi sur les handicapés, parce qu'au final, il y a quand même une unité de la matière puisque ce sont les arrêts de la ligne 33 qui sont modifiés ici. Donc, je vous remercie de ce soutien déjà manifesté dans les commissions à ce préavis et que j'espère sera renouvelé ce soir.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la Commission ad hoc, pour la lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la COFIN.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 07-2024,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 3'300'000.- destiné au réaménagement de la ligne tl 33 ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts, après travaux, sera de l'ordre de CHF 42'800.-

Vote : Les conclusions du préavis no 07-2024 sont approuvées par 32 voix pour, 9 voix contre, 14 abstentions.

Le point 10 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis intercommunal N° 10-2024 concernant la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Prilly et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau**

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président rappelle qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Évidemment, le groupe des Verts va soutenir ce budget et j'espère que ce sera soutenu par la majorité du Conseil au vu de la commission.

J'ai une question annexe pour la municipalité. Dans les discussions de cette commission avec les membres de la direction du TKM, il est apparu qu'une petite partie du budget serait investie pour améliorer la sécurité, ou en tout cas la perception de la sécurité dans l'espace autour du TKM, car celle-ci est jugée en cause pour ce qui est de la légère baisse de fréquentation du public le soir. Tout comme pour l'histoire de la yourte, on sait que c'est un problème social qui est présent dans la région et qu'on ne va pas pouvoir enlever comme ça.

Dans le groupe, on se demandait dans quelle mesure c'est au TKM, au budget du TKM, d'investir de l'argent ici et pas plutôt aux municipalités, aux trois municipalités de prendre à bras le corps ce problème et de trouver des solutions sur le plus long terme. Quand je parle de long terme, je veux également dire rapidement dans le sens pendant les travaux, parce qu'effectivement il y a plus de barrières, plus d'obscurité, les passages sont plus étroits, ça donne moins l'impression d'être en sécurité.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Le problème de sécurité est l'accès au TKM. Il ne s'agit pas de questions liées à la sécurité publique. Quand on parle de sécurité, il ne s'agit pas seulement de la sécurité publique. Effectivement, il y a certains publics qui viennent s'installer autour du TKM durant l'été. Les forces de l'ordre effectuent leur travail, mais il y a un autre problème de sécurité, c'est aussi la question de l'accès en raison des travaux, des chantiers autour du TKM.

Le budget du TKM compte ces éléments liés à la sécurité. C'est les trois villes qui subventionnent de toute façon le fonctionnement du TKM. S'il y a une demande particulière, spécifique à la question de la sécurité, ce sera décidé par le conseil de fondation, le comité directeur du TKM.

A ce propos, il n'y a pas eu jusqu'à présent une demande spécifique. Donc, le TKM gère la question de sécurité avec son propre budget, mais il n'y a pas un budget particulier. De toute façon, les trois villes concernées, Lausanne, Renens et Prilly sont les trois villes subventionneuses principales.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Madame la Conseillère Lumia Claramunt, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal no 10-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;
2. de prendre acte qu'une subvention annuelle de CHF 98'544.— sera portée aux budgets de fonctionnement 2025 à 2028, compte 3653.100-1510.

Vote : Les conclusions du préavis intercommunal no 10-2024 sont approuvées à l'unanimité.

Le point 11 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Réponse à l'interpellation INT 02-2024 : Transparence des activités municipales - déposée par Yan Giroud & consorts**

INT 02-2024 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Yan Giroud
« Transparence des activités municipales »

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 11 mars 2024.

Préambule

La Municipalité tient tout d'abord à manifester son profond étonnement sur le titre de cette interpellation. Comment doit-elle considérer ce « Transparence des activités municipales » comme une critique, une question et surtout sur quoi ou quel événement de sa gestion, notre Autorité doit comprendre cette formulation. L'interpellateur, ne donnant aucun exemple ou détail à l'appui de son document, il y a lieu de regretter, voire plus, que ses diverses suppositions ou critiques puissent être imaginées sans fondement ou preuve à l'appui.

Question 1

Si le personnel communal concerné a été correctement formé à ce logiciel eSéances ?

Oui, le personnel communal concerné a été formé à l'utilisation d'eSéances et l'utilise à bon escient. La Municipalité ne voit pas quels éléments pourraient faire penser que cela ne soit pas le cas.

Question 2

D'expliquer pourquoi elle ne semble pas utiliser les fonctionnalités de ce logiciel eSéances pour l'extraction de ses ordres du jour et PV décisionnels ?

Ne les trouvant à nulle part, la Municipalité se pose d'abord la question de savoir sur quels éléments se fonde l'interpellateur pour suspecter que « le personnel communal ne semble pas utiliser les fonctionnalités de ce logiciel pour l'extraction de ses ordres du jour et PV décisionnels ». Le support pour répondre à la demande de M. Gossweiler appartient à l'administration et non au demandeur. En effet, il a été décidé de les répertorier dans un fichier Excel afin de respecter la confidentialité plutôt que d'adresser les PV municipaux caviardés.

Question 3

Quelle image, à son avis, ce document donne-t-il de notre commune et du travail de son administration ?

L'image d'une administration, qui malgré la charge de travail conséquente à tout de même fourni dans le délai légal les renseignements demandés.

Question 4

Comment justifie-t-elle à trois heures le temps de rédaction de ce document ?

Afin de s'assurer que les informations demandées puissent être transmises, il a été vérifié auprès de l'Autorité de protection des données et de droit à l'information. En effet, il est ici rappelé que selon la Loi sur les Communes, article 64 alinéa 2 « les séances et les discussions de la municipalité ne sont pas publiques. Les procès-verbaux de ces séances ne sont pas communiqués à des tiers, sauf en cas de demande de l'autorité de surveillance ou d'une autorité judiciaire. » Il nous a été répondu que cette demande répondait à une jurisprudence récente du Tribunal cantonal dont voici le résumé :

« Arrêt de la CDAP du 11 novembre 2022 (GE.2022.0180) – Recours contre une décision de la Municipalité refusant de transmettre la liste des sujets traités durant les séances de Municipalité »

De ce fait, et suite à cette réponse, le travail administratif a été effectué dans le délai légal de 15 jours, ce qui est à relever. Le document final a été soumis à validation auprès de la Municipalité. L'ensemble des démarches précitées explique les 3 heures indiquées.

Question 5

Si elle entend publier à court terme, et régulièrement, sur son site internet la liste complète – dans le respect de l'art. 16 Linfo – de ses thèmes de discussion et de ses décisions ?

Sauf exigences liées à une procédure en cours ou autre injonction d'une autorité juridique, la Municipalité n'entend pas publier régulièrement sur son site internet communal, la liste complète de ses thèmes de discussion et de ses décisions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire adjointe

A. Gilliéron

S. Böhlen



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Ariane Zwahlen si elle souhaite s'exprimer au nom de Monsieur Yan Giroud.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

En l'absence de Yan Giroud, je vais lire sa réponse à la réponse de la municipalité concernant la transparence des activités municipales.

Monsieur le président, chers et chers collègues, chers et chers représentants et représentantes de la municipalité, c'est donc Yan Giroud qui écrit.

Je reviens sur la réponse de la municipalité à l'interpellation 02-2024 adoptée en sa séance du 29 avril 2024 relative à la transparence des activités municipales. Concernant son préambule ainsi que ses réponses aux questions 1 et 2, je lui pose la question. A-t-elle bien reçu les annexes à l'interpellation déposée lors de la séance du conseil communal du 11 mars 2024, annexes incluses dans le document PDR de l'interpellation transmise au bureau du conseil le même jour à 15h44 ?

Je l'invite à vérifier car ces annexes répondent à ses commentaires et démontrent assez clairement que les fonctionnalités du logiciel ESéances ne semblaient pas être maîtrisées dans leur ensemble par le personnel de l'administration à cette date. J'ai appris par la suite que des procès-verbaux décisionnels en bonne et due forme et caviardés extraits de ESéances avaient été réalisés voire en annexe et transmis le 27 mars 2024 à la personne qui avait fait la demande sur la loi sur l'information, soit bien après le dépôt de mon interpellation. Je m'étonne néanmoins de la divulgation par la municipalité dans sa réponse du nom de la personne lui ayant demandé des informations sur son activité selon la loi sur l'information L-info.

La mention du nom de cette personne dans la réponse de la municipalité laisse par ailleurs supposer qu'elle a bien pris connaissance des annexes à l'interpellation. Les procès-verbaux décisionnels extraits de ESéances transmis le 27 mars 2024 et mentionnés ci-dessus donnent une bien meilleure image de notre administration que les captures d'écran de fichiers Excel précédemment envoyés et je vous en félicite. Pour être tout à fait franc, je regrette sincèrement que la municipalité n'entre pas en matière sur la proposition de publier régulièrement ces procès-verbaux décisionnels, car ils sont riches en informations et témoignent de l'important engagement de ses membres mettant ainsi en valeur leurs activités nombreuses et variées au service de notre collectivité et de nos concitoyens et concitoyennes. Mais, peut-être, les membres du PSIG pourraient-ils demander régulièrement ces documents à la municipalité au titre de la L-info et de les publier sur notre site internet si cela peut décharger un peu le webmaster de l'administration communale ? Regrettant de ne pouvoir être présent ce soir pour des raisons professionnelles, je remercie la municipalité de sa réponse et l'invite à revoir sa position sur la publication de ces procès-verbaux décisionnels sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je souhaite intervenir davantage sur la forme que sur le fond, car, en l'absence de Monsieur Giroud ce soir, il est difficile pour nous de nous positionner sur ses critiques. Il a formulé une réponse assez détaillée à notre réponse, que nous n'avons pas reçue en copie. Compte tenu de la lecture qui vient d'être faite, il est compliqué d'évaluer pleinement ses remarques. Je vais lui demander, bien qu'il ne soit pas présent, de nous transmettre une copie de ce qu'il a écrit. Alternativement, Monsieur le Président ou Madame Zwahlen pourraient peut-être nous envoyer une copie de ce qui a été lu, afin que nous puissions comprendre précisément ses propos.

Permettez-moi simplement d'ajouter que l'information a ses limites, et si l'on souhaite vraiment être au courant de tout ce qui se passe au sein d'une municipalité, en dehors ou au travers des PV, il suffit d'en faire partie.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 12 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. **Réponse à l'interpellation INT 03-2024 : Etat des projets suivants : Pré-Bournoud, Voie verte et Corminjoz - déposée par Patrizia Clivaz Luchez & consorts**

**INT 03-2024 - Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez
« Etat des projets suivants : Pré-Bournoud, Voie verte et Corminjoz »**

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 11 mars 2024.

Préambule

La Municipalité, à titre préliminaire, tient à préciser quelques points sur l'avancement des projets. En effet, la vie d'un projet peut être longue et compliquée et dépend de facteurs tant internes qu'externes et peut prendre soudainement des semaines ou mois de retard en raison de l'absence d'un renseignement ou d'un collaborateur ou collaboratrice à l'interne ou dans un bureau mandataire. Ainsi, il n'y a pas de volonté politique de bloquer certains projets, il n'y a pas de projets sous la pile, au contraire, les projets listés dans l'interpellation sont au cœur des préoccupations de la Municipalité. Toutefois, des études de faisabilité, des avant-projets ou des projets sont des étapes qui prennent du temps et pendant ce temps-là, le Conseil communal peut avoir le sentiment que rien ne se passe. Tel n'est cependant pas le cas. La réponse à l'interpellation est ensuite structurée selon les différents projets.

**INT 03-2024 « Etat des projets suivants : Pré-Bournoud, Voie verte et Corminjoz:
Pré-Bournoud**

A l'issue du concours publié en décembre 2020, les neuf projets déposés en avril 2021 ont été examinés par le jury qui s'est prononcé et a attribué le 1^{er} prix fin juin 2021 au projet « Huckelberry Finn » du bureau Varia de Lausanne. Suite à ce concours, un travail de définition du mandat a été mené avec la lauréat pour définir les collaborations et permettre la contractualisation. En décembre 2022, la Municipalité a validé l'organisation du projet en confirmant sa volonté de confier les phases d'avant-projet, de projet d'ouvrage et d'obtention des permis de construire au bureau Varia accompagnés des mandataires pertinents, puis de faire appel à un consortium pluridisciplinaire mandaté par voie d'appel d'offres pour les phases de réalisation.

Ce mode opératoire implique une charge de travail importante de la part du Maître d'Ouvrage, or les ressources du bureau technique sont actuellement déjà très chargées par les travaux de la route de Cossonay d'une part, et les évolutions du quartier de Malley d'autre part. Ce n'est donc qu'à l'automne 2024, une fois que le gros du chantier du BHNS réalisé, que la Municipalité pourra affecter un chef de projet à l'établissement du préavis d'étude nécessaire aux premières phases de cet important projet.

Les sommes déjà dépensées dans ce projet portent uniquement sur l'organisation du concours et l'attribution des prix. Le montant total est de CHF 145'000.- HT.

Les étapes futures consistent à l'établissement d'un préavis d'étude destiné à financer les avant-projet, projet d'ouvrage et établissement des permis de construire (phases SIA 31 à 41), puis d'attribuer les marchés aux mandataires. Ceci permettra de déposer un préavis d'investissement afin de financer les travaux eux-mêmes.

Il est difficile de répondre à la question sur les délais au vu de l'état d'avancement du projet. Il faut toutefois compter plusieurs mois pour la phase d'étude et environ le même temps pour la phase de réalisation. De plus, la phase d'obtention des autorisations pourrait également prendre du temps au vu des impacts routiers du projet qui dépendent d'autres autorités (cantonales) en plus des aspects purement paysagers.

Voie verte

Le projet de Voie verte se décompose en 4 segments, le premier entre l'extrémité nord (nord de la parcelle Sicpa) et la route des Flumeaux, le second étant le croisement de la route des Flumeaux, le troisième entre la route des Flumeaux et la placette du Galicien, et le quatrième étant la placette du Galicien elle-même. S'agissant de facto d'un seul et même espace public, la Municipalité imaginait initialement mettre à l'enquête les quatre segments de manière simultanée, elle a donc confié à au bureau Belandscape le développement des segments un à trois et au bureau GEA celui du segment quatre, les deux bureaux travaillant de concert.

L'état d'avancement de chaque segment est varié car le développement de ce projet est intimement lié aux développements des deux quartiers traversés par la voie verte et qui font tous deux l'objet d'un plan d'affectation particulier : le « PA Grand Pré » pour le segment nord et le « PA Galicien » pour le segment sud. Afin de pouvoir suivre au mieux les développements des quartiers, la Municipalité a décidé de scinder les projets en deux, tout en conservant une harmonie et une cohérence, mais pour pouvoir démarrer les travaux en fonction de l'avancement des plans d'affectation.

A ce stade, l'ensemble des segments est en toute fin de phase de projet d'ouvrage. La Municipalité est donc techniquement prête pour une mise à l'enquête. Par contre, la validation cantonale de ce projet impose une clarification de la situation foncière des surfaces, et cette situation foncière ne pourra être finalisée qu'une fois les plans d'affectation en force. En conclusion, l'élaboration technique du projet est finalisée, mais l'étape suivante ne peut être abordée tant que les PA sont en travail.

Le montant du préavis 13-2020, destiné tant aux acquisitions foncières qu'aux études, s'élevait à CHF 3'951'610.-, dont CHF 3'841'103.- ont actuellement été facturés

Le planning de la Voie verte étant lié à celui de la planification urbanistique, une planification est hasardeuse à ce stade. Toutefois, la Municipalité a également mis des moyens pour faire avancer ces projets.

Corminjoz

Pour le cas de Corminjoz Sud, là encore une planification urbanistique particulière est nécessaire. En effet, et comme le dit l'interpellation, cette dernière zone en main communale et de taille importante attise les espoirs et doit couvrir différents types de besoin. Afin que la qualité du quartier soit maintenue, une planification plus détaillée est nécessaire. Le plan d'affectation qui comprend un espace vert généreux, une école, des infrastructures parascolaires et les logements d'utilité publique, notamment, est au stade de l'étude préliminaire auprès des instances cantonales. Cette étape validée, la Municipalité déterminera avec précision ses intentions quant à la répartition exactes des surfaces et déposera un PA définitif pour validation au canton.

Parallèlement à la validation du PA, la Municipalité pourra développer le projet d'espace vert en collaboration avec l'Asigos qui devrait quant à elle développer la construction scolaire. Pour mémoire, c'est un collège de 18 classes 1 à 6P avec une salle de gymnastique double qui est prévu à cet endroit.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire adjointe

A. Gillieron

S. Böhlen



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez si elle souhaite prendre la parole.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Le PSIG remercie la municipalité de sa réponse et se réjouit beaucoup de voir ces projets-là avancer.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Je vais revenir sur la parcelle de Corminjoz. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore les décisions relatives à la parcelle adjacente, pour autant notre groupe s'étonne qu'il n'y ait pas une plus large consultation de la population par rapport au plan d'affectation de Corminjoz, ce plan qui doit définir les contours de la dernière parcelle de notre ville non construite.

Notre groupe est d'avis que cet espace devrait être le poumon de la zone du centre de Prilly. L'espace de jeux juste à côté du Château semble bien petit pour accueillir notamment les jardins pour les enfants. Cet espace devrait être un peu comme le Parc de Valency et cet espace devrait être préservé, à l'exception de la réponse qu'on doit donner aux infrastructures scolaires.

Pour autant, notre groupe a de la difficulté à voir d'autres bâtiments de logements sur cette parcelle.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Je ne répondrai pas sur ce dernier point qui ne concerne pas directement mon dicastère, même si je suis extrêmement surprise de ce que j'ai entendu. Je voulais souligner quelque chose qui me semble important et ça répond aussi à certaines critiques qui ont été émises sur le préavis numéro 07-2024.

Je sais que c'est difficile à comprendre. Moi-même, je ne le réalisais pas n'étant pas du domaine avant d'être municipale en charge d'un service technique. Mais, il faut savoir que faire avancer un dossier, c'est pendant très longtemps quelque chose qui ne se voit pas, qui ne se voit pas non seulement du grand public, mais qui ne se voit pas non plus au niveau du conseil communal.

Cela ne veut pas dire que les projets n'avancent pas et cela ne veut pas dire non plus qu'on met les projets de côté et qu'on traîne les pieds. Cela veut simplement dire que les procédures, les phases d'études, les phases de projets sont des phases très longues et c'est normal parce que c'est le moment où on crée véritablement le projet. C'est le moment où on va évaluer les variantes. C'est le moment où on va estimer. Je dis tout dans le désordre parce que sinon, on va penser que je dis n'importe quoi, mais c'est le moment où on va évaluer les besoins, vérifier comment c'est le meilleur moyen d'y répondre, etc. Et toutes ces choses-là prennent du temps, prennent des compétences aussi.

Il faut des compétences techniques spécifiques qu'on doit aller chercher à l'externe, ce qui signifie, vous le savez, procédures de marchés publics. Donc, toutes ces choses-là prennent extrêmement de temps et elles se font dans l'ombre. Elles se font par nos services techniques qui travaillent tous les jours sur tout un tas de projets que vous n'avez pas l'impression de voir avancer et qui pourtant avancent.

Et puis, il y a vraiment beaucoup de procédures légales pour qu'un projet ensuite arrive sur votre table. Il faut qu'il soit pré validé par le canton quand il s'agit de plans d'affectation, mais aussi quand il s'agit de projets routiers. Il y a ce qu'on appelle un examen préalable de la direction générale de la mobilité des routes, donc un examen complet du dossier dans un stade assez avancé, mais avant toute mise à l'enquête.

C'est aussi le cas pour certaines autres procédures. Enfin bref, il y a un certain nombre d'écueils dont on ne peut pas se défaire et qui font entrer dans la danse d'autres autorités, des entités externes, que ce soit des autorités cantonales, parfois même fédérales.

On a eu la mauvaise surprise d'ailleurs sur le 33 de se rendre compte qu'au milieu du projet, la base légale avait changé et qu'on devait faire passer notre projet auprès de l'Office fédéral des transports, ce qui évidemment prend son lot de mois de retard. Et donc, toutes ces choses-là, ça prend énormément de temps parce que parfois le dossier est en relecture auprès d'un service du canton où il est plus ou moins haut sur la pile. Cela fait donc partie de ces choses qui font que les projets n'ont pas l'air d'avancer et pourtant ils avancent.

Et je ne vous parle pas de toute la phase de projet, qui est la phase où vraiment nos équipes travaillent, mais où justement, on ne voit pas forcément les effets en termes de préavis, en termes de travaux aussi. En fait, le moment où on va exécuter, le moment où on va vraiment être dans les travaux, c'est finalement un petit moment dans la vie du projet. Et c'est le dernier moment, le moment le plus crucial, le moment le plus visible, mais c'est le dernier.

Et si tout se passe bien, c'est le plus court et en fait, il n'y a plus qu'à ce moment-là, parce que justement, on déroule. Alors, dans la vraie vie, on est d'accord que ça ne se passe jamais comme ça. On n'est jamais en train de dérouler les plans au moment de l'exécution, mais on essaie d'avoir anticipé le plus de choses possibles avant pour que ça se passe le mieux possible au niveau de l'exécution.

Et je comprends la frustration, le sentiment qu'on ne voit rien venir, que rien ne se passe, mais ce n'est en grande partie pas vrai. Et c'est aussi le cas sur la ligne du 33. On a eu tout un tas de bâtons dans nos roues, de projets qui ont été aussi commencés à une instance intercommunale, qui ont ensuite été transmis aux communes de manière plus ou moins complète, puis des personnes en charge du projet qui sont parties, et d'autres qui reviennent et qui doivent les reprendre en charge.

Cela fait partie de la vie d'un projet aussi, que parfois ils soient en stand-by pour différentes raisons. Si je comprends la frustration et que je la partage, parce que nous, au niveau de la municipalité, on a beau être dedans avec un peu plus d'informations, avec un suivi un peu plus quotidien, cela n'empêche pas que cela nous frustre aussi beaucoup de ne pas pouvoir avancer plus vite. Mais voilà, je voulais juste vous expliquer ça aussi pour vous donner un peu de contexte sur des choses dont vous avez l'impression qu'on les fait à la dernière minute, qu'on arrive à la dernière minute ou alors qu'elles traînent dans un tiroir. Soyez-en sûr, elles ne traînent pas dans nos tiroirs, même si nos tiroirs sont pleins de projets, mais on avance.

La discussion n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. **Réponse à l'interpellation INT 04-2024 : Quelle est l'évolution des demandes de naturalisation depuis 2018 à Prilly - déposée par Vincent Zodogomé & consorts**

**INT 04-2024 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Vincent Zodogomé
et consorts « Naturalisations »**

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 11 mars 2024.

Question 1

À l'instar des Villes de Lausanne, de Renens et Vevey par exemple, quelles mesures spécifiques sont prises et mises en œuvre par notre Commune pour faciliter l'accès à l'information des candidates potentielles à la naturalisation ?

Une page d'informations sur notre site officiel, sous « Vivre à Prilly → naturalisation » regroupe les informations nécessaires à l'initiation d'une demande de naturalisation. On y retrouve les conditions, les étapes à suivre ainsi que les coordonnées pour une éventuelle prise de contact. Les liens utiles à la préparation du test de connaissances élémentaires, l'accès aux formulaires et aux informations relatives au passeport de langue y sont également indiqués. A noter que toute personne se présentant à la réception du Greffe communal, peut obtenir le dépliant « Devenez citoyenne, citoyen suisse » du Service de la population et le formulaire si nécessaire.

Question 2

Les candidates sont-elles accompagnées dans leur démarche, et si oui par qui ?

A ce jour, c'est le personnel du Greffe qui est en charge des dossiers de naturalisations, sous l'égide du Service de la Culture et Intégration. C'est également le service du Greffe qui s'occupe des tests élémentaires et de toutes les démarches administratives. La personne de contact au sein de la Ville de Prilly consacre un 10% environ de son temps de travail pour effectuer lesdites démarches.

Question 3

Depuis 6 ans, quel est le nombre de personnes habitant à Prilly qui ont acquis la nationalité suisse ?

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023, La Ville de Prilly compte 586 candidates naturalisées résidant ou ayant résidé à Prilly.

Question 4

Quel est le taux d'acceptation et la durée de traitement de ces dossiers ?

Il est difficile de répondre à cette question. En effet, la durée de traitement a varié ces dernières années en fonction notamment de la modification du cadre légal. En 2017, il y a eu beaucoup de demandes qui ont été déposées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi au 1er janvier 2018. En 2020, le Covid a retardé la durée de traitement. Depuis 2023, un dossier de naturalisation est généralement traité au niveau communal dans les 12 mois à partir de la réception du dossier au Greffe communal jusqu'à l'octroi de la bourgeoisie.

Question 5

La Municipalité voit-elle des actions à mettre en place afin de favoriser ces démarches et si oui, lesquelles ? La Ville de Prilly en collaboration avec la CISIP, proposera d'ici la fin de cette législature des ateliers d'information sur la procédure de naturalisation. Ces séances seront organisées par le service culture et intégration en collaboration avec le Greffe et l'OPO. Le service de la population du Canton de Vaud (SPOP) sera également invité à intervenir. Ces séances auront comme objectifs de présenter les critères, les conditions ainsi que les

étapes de la procédure conduisant à l'obtention du passeport suisse. Les spécialistes présents pourront répondre aux questions des personnes intéressées.

Aussi la Ville de Prilly souhaite soutenir la participation de ses habitant.e.s aux décisions dans la société dans laquelle ils.elles vivent. C'est ce qu'on appelle la citoyenneté. Plusieurs rendez-vous citoyens seront organisés par le service culture et intégration en collaboration avec les services de l'administration et en collaboration avec la Commission d'Intégration Suisses Immigrés de Prilly (CISIP). Ces rendez-vous ou visites permettront entre autres aux personnes intéressées par l'obtention du passeport suisse de se familiariser avec les institutions, comprendre l'action des pouvoirs publics et la manière dont ceux-ci répondent aux besoins et attentes exprimés par la population. Par exemple des visites des institutions politiques locales seront proposées dans l'objectif de découvrir la composition, le rôle et les activités du Conseil communal et de la Municipalité ou en encore le Grand Conseil. Aussi, les Services communaux et la CISIP mèneront des réflexions afin développer des moyens de la communication pour atteindre ce public.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire adjointe
A. Gillièron S. Böhlen



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2024
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller s'il souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller Vincent Zodogome (PSIG) a la parole

Le PSiG prend acte de la réponse de la municipalité et se réjouit de voir la mise en œuvre des mesures qu'elle compte prendre pour la suite de ces demandes de naturalisation.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 14 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. **Réponse à la question QE 03-2024 : Quelle stratégie pour la recharge des véhicules électriques - déposée par Olivier Amblet**

QE 03-2024 - Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Olivier Amblet
"Quelle stratégie pour la recharge des véhicules électriques"

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 11 mars 2024 :

Question 1

Quelle est la stratégie de développement communale des bornes de recharge dans l'espace public et privé ?

La Ville de Prilly vient de lancer une étude sur la stratégie « électromobilité » de son territoire conjointement avec les communes de l'Ouest lausannois. Ce travail permettra à la Municipalité de définir plus précisément ses ambitions et sa stratégie en matière de bornes électriques sur le domaine public et privé communal. Cette étude devrait être finalisée en automne 2024. Parallèlement, elle envisage d'apporter un soutien informatif et de développer des solutions incitatives pour la mise en place de bornes électriques au sein des bâtiments locatifs prillérans. Une vision plus claire pourra être présentée en fin d'année.

Il sera également pris en considération la possibilité d'électrifier les places pour les taxis dans le cadre de l'étude électromobilité effectuée avec E-CUBE.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire adjointe

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Olivier Amblet s'il souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je tiens simplement à remercier la municipalité pour son excellente réponse.

Monsieur le Président demande si la discussion est encore sollicitée.

La discussion n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président précise que le Bureau n'a rien reçu.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Interpellation : réfection du giratoire du centre : inquiétudes chez les petits commerçants

Interpellation - Réfection du giratoire du centre : inquiétudes chez les petits commerçants

Monsieur, le Président,
Chères et chers Collègues,
Chère et chers représentants de la Municipalité,

Voilà près d'une année et demie que les travaux de rénovation de la route de Cossonay ont débuté en vue de son adaptation aux BHNS. Or, ces travaux impactent fortement la fréquentation – voire la survie – de certains petits commerces situés à l'extérieur du centre commercial, qui, pour certains, ont par exemple vu leur chiffre d'affaires chuter jusqu'à 40% en mars et avril 2023 et de 20% sur l'ensemble de l'année.

Pour le PSIG, cette situation est particulièrement inquiétante, car nous sommes attachés à la présence de petits artisans indépendants offrant des alternatives de qualité aux produits industriels des grandes enseignes du commerce de détail, en plus d'être des lieux de socialisation reconnus.

En juillet et août, d'importants travaux de rénovation du centre de Prilly et de son giratoire vont avoir lieu. Un tout-ménage – assez peu explicite par ailleurs – a été envoyé aux habitant·e·s de la commune, ce qui est déjà une bonne chose.

Or, une part non négligeable de la clientèle des petits commerces n'habite pas Prilly, mais provient de clients transitant par la commune durant leurs trajets entre Lausanne et d'autres communes de notre district, voire au-delà. Au vu de l'importance des travaux prévus cet été, certains s'inquiètent de voir à nouveau leur chiffre d'affaires s'effondrer durant cette période, craignant que ces clients-là choisissent d'autres chemins dans leurs déplacements.

Afin de limiter l'impact de ces travaux sur les petits commerçants, nous demandons à Municipalité s'il lui serait possible :

1. De maintenir un nombre limité de places de parc de courte durée (15 minutes, par exemple) en dehors du parking du centre commercial, durant les travaux ;
2. D'installer en amont de la zone de travaux des panneaux indiquant clairement que les petits commerces du centre restent ouverts durant la période de réfection du giratoire ;
3. De produire rapidement des flyers informant leur clientèle qu'ils resteront ouverts, en présentant de manière explicite les voies d'accès et de stationnement durant les différentes étapes des travaux, et de les mettre à leur disposition avant le début de ces derniers ;
4. De diffuser largement ces informations sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune ?

Nous remercions d'avance la Municipalité des actions qu'elle pourra entreprendre, malgré de courts délais, pour soutenir nos petits commerçants du centre.

Pour le PSIG

Ar. me Zwahlen et consorts

Oliver Lecher

A. C. G.



gru.
J. M. S.
B. J. M.

La Municipalité prend note de l'interpellation et y répondra ultérieurement.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autre interventions, motions, postulats ou projets.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Questions et divers

Monsieur le Président demande s'il y a des questions orales ou écrites dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 18 de l'ordre du jour.

18. Contre-appel

Monsieur le Président propose de renoncer au contre-appel. Il donne rendez-vous aux membres du Conseil le lundi 24 juin 2024 à 19h00.

Monsieur le Président adresse ses remerciements et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

17 juin 2024 – Heure : 21h17